

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 404

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje,
M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli,
M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago,
M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud,
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Police nationale	+700 000 000	0	+700 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	+700 000 000	0	+700 000 000
Sécurité et éducation routières	0	0	0	0
Sécurité civile	0	0	0	0
TOTAUX	+700 000 000	+700 000 000	+700 000 000	+700 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Entre la loi de finances initiales, les reports, etcaetera, les crédits ouverts sur le programme « Police nationale » atteignent un montant total d'un peu plus d'un milliard.

Ce montant est largement en deca des 10,9 milliards exécutés en 2020, ce sont donc près de **9,89 milliards qui manquent à l'appel**.

C'est pourquoi cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rétablir les crédits de ce programme à un niveau au moins équivalent aux crédits exécutés en 2020.

Par ailleurs, nous n'avons pas déposé d'amendement, mais nous attirons l'attention du Gouvernement sur le fait que, symétriquement, **45,5 millions manquent au programme « Sécurité civile »**.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi cet amendement procède à :

- Un fléchage de 700 000 euros (faute de pouvoir prendre plus) en AE et CP vers le programme « Police nationale », qui constitue l'objet de l'amendement. L'affectation des crédits entre les actions du programme* devra se faire de telle sorte que les crédits totaux ouverts sur chaque action soient au moins équivalent aux crédits consommés en 2020. Au delà, les crédits supplémentaires sont à répartir uniformément entre les actions.

(* : que nous sommes dans l'incapacité de pouvoir indiquer précisément, faute de disposer du niveau global des crédits ouverts jusqu'ici sur chaque action (en effet, si les documents annexés au PLF 2020 précisent à titre indicatif les crédits prévus pour chaque action, les arrêtés de report ne donnent pas cette information)

- Gagé par une diminution d'autant en AE et CP du programme 152, pris par ordre de priorité* sur les actions 01, 04 et 03 du programme

(* : En effet, ne disposant de l'information des crédits encore disponibles qu'au niveau du programme et non au niveau des actions, il nous est impossible de savoir quels crédits sont encore disponibles dans chaque action.)

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés à ces actions. Ce sont les règles de recevabilité des amendements de crédits qui contraignent de gager cet amendement sur ces actions. Dans les faits, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.